



## POURSUITE CONTRE RADIO-CANADA DOSSIER VAL-D'OR

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec déposait, le 19 octobre dernier, une demande introductive d'instance à la Cour supérieure du Québec à l'encontre de Radio-Canada et de la journaliste Josée Dupuis à la suite de l'émission « Enquête » diffusée le 22 octobre 2015 relativement aux supposés abus des policiers de Val-d'Or à l'égard des autochtones.

Nous avons mis en ligne sur notre site Web une copie de cette demande qui réclame des dommages moraux, des dommages liés à l'atteinte à la réputation et des dommages punitifs. Au départ, 41 membres s'étaient manifestés. Ceux-ci furent évalués de façon individuelle par les avocats pour dresser la liste des dommages subis. À la suite du dépôt de cette demande, certains autres membres du poste de Val-d'Or se sont manifestés pour joindre le recours. Étant donné les délais serrés du 24 octobre, tous vont être inclus dans le recours, mais une analyse plus stricte sera faite ultérieurement afin de compléter l'évaluation finale des nouveaux impliqués.

Manifestement, la réaction de Radio-Canada ne s'est pas fait attendre, ainsi que celle de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Plusieurs membres ont certainement été en mesure de constater que la couverture médiatique, du moins les propos de l'Association sur le sujet, ont plutôt été timidement rapportés, et avec raison, car selon eux, nous nous attaquons au principe fondamental clamé par tous les journalistes : « la liberté d'expression ».

On devait s'attendre à une forte solidarité journalistique et, par conséquent, nous attendre à certaines réactions, certaines attaques contre l'Association, l'organisation et ses membres, mais au-delà de tout cela, votre Association saura se tenir debout et avancer à travers ces difficultés. Nous sommes convaincus que, même si cette cause sera un défi de taille pour nous, nous en ressortirons gagnants.

Pierre Veilleux, président